



GUIDE DE DISCUSSION

EXAMEN DU PROGRAMME DE PROMOTION SOCIALE



Introduction

Le Programme de promotion sociale du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) (le « Programme ») donne la priorité à l'embauche de candidats faisant partie des groupes désignés admissibles qui sont sous-représentés dans la fonction publique.

Bien qu'il soit en vigueur depuis plus de 30 ans, on ne sait pas exactement dans quelle mesure ce Programme a aidé le GTNO à atteindre son objectif visant à obtenir « une fonction publique compétente qui représente la population qu'elle sert ».

Au cours du mandat de la 19^e Assemblée législative, la ministre des Finances s'est engagée à effectuer un examen approfondi du Programme de promotion sociale. Le GTNO a entendu les commentaires des gouvernements autochtones et du public quant aux limites du programme actuel et leur volonté de voir paraître des offres d'emploi valorisantes dans la fonction publique pour les peuples autochtones des Territoires du Nord-Ouest (TNO).

Il convient de noter que le Programme n'est qu'un des nombreux facteurs qui entrent en jeu dans la constitution de la main-d'œuvre du GTNO. D'autres facteurs, comme l'éducation, la collectivité de résidence, les exigences du poste et l'accessibilité du processus d'embauche, jouent très probablement un rôle tout aussi important, voire plus important. De plus, l'objectif du GTNO visant à se doter d'une main-d'œuvre représentative de la population a été soutenu par une série de programmes ciblés au cours des dernières années.

Ces différents facteurs, programmes et stratégies, lorsque réunis, compliquent l'évaluation de l'efficacité du Programme, car il est impossible de dire dans quelle mesure ce dernier a influencé la composition de la main-d'œuvre du GTNO.

À la demande du Conseil exécutif, le ministère des Finances examine attentivement son approche en matière de constitution et de maintien en poste d'une main-d'œuvre compétente et représentative, et ce, afin de s'assurer que le GTNO met en place des pratiques exemplaires pour réussir à obtenir une fonction publique représentative de la population qu'elle sert.

Le ministère des Finances propose de remplacer le Programme de promotion sociale existant par une Politique d'emploi des Autochtones accompagnée d'une Politique d'équité en matière d'emploi :

- La **Politique d'emploi des Autochtones** donnerait la priorité à l'embauche des descendants des Dénés, des Inuits ou des Métis originaires des TNO, selon leurs frontières actuelles;
- La **Politique d'équité en matière d'emploi** mettrait en œuvre une initiative d'embauche préférentielle pour les Autochtones canadiens, les personnes racialisées, les personnes ayant une incapacité, les membres de la communauté 2ELGBTQQIA+ et les personnes résidant dans le Nord depuis de nombreuses années;
- La Politique d'emploi des Autochtones prévaut sur la Politique d'équité en matière d'emploi.

Bien que les grands objectifs de l'approche proposée aient été définis, beaucoup reste à faire. Il est tout d'abord essentiel d'entendre les préoccupations du public et des gouvernements et des organisations autochtones quant au Programme actuel et à la mise en place des deux politiques qui le remplaceront.

Questions sur le Programme de promotion sociale

1. Dans quelle mesure pensez-vous que le Programme de promotion sociale existant fonctionne? Quelles modifications, le cas échéant, devraient être apportées à ce dernier?
2. Selon vous, quels devraient être les principaux objectifs et les principales priorités du Programme de promotion sociale?

Questions sur la Politique d'emploi des Autochtones

3. La Politique d'emploi des Autochtones accordera la priorité aux « descendants des Dénés, des Inuits ou des Métis originaires des TNO, selon leurs frontières actuelles ».
 - a. Cette définition est-elle suffisante?
 - b. Selon vous, quels groupes de personnes devraient être ajoutés ou supprimés de cette définition?
4. Quelles répercussions aura la Politique d'emploi des Autochtones sur vos préoccupations à propos du Programme de promotion sociale existant?
 - a. La politique proposée répond-elle à certaines de vos préoccupations? Si oui, lesquelles?
 - b. Est-ce que certaines de vos préoccupations ne sont pas prises en compte par la politique proposée?

Questions sur la Politique d'équité en matière d'emploi

5. La Politique d'équité en matière d'emploi accordera la priorité aux « Autochtones canadiens, aux personnes racialisées, aux personnes ayant une incapacité, aux membres de la communauté 2ELGBTQQIA+ et aux personnes résidant dans le Nord depuis de nombreuses années ».
 - a. Devrions-nous donner la priorité à d'autres groupes de personnes?
 - b. Devrions-nous supprimer certains groupes de personnes de cette définition?
6. Le terme « personne résidant dans le Nord depuis de nombreuses années » fait actuellement référence aux personnes ayant vécu la moitié de leur vie aux TNO.
 - a. Cette définition vous convient-elle?
 - b. Si ce n'est pas le cas, quels changements faudrait-il apporter?

Questions sur l'application de la Politique d'emploi des Autochtones et de la Politique d'équité en matière d'emploi

7. Le GTNO propose que la Politique d'emploi des Autochtones prévale sur la Politique d'équité en matière d'emploi (c'est-à-dire que les modalités de la Politique d'emploi des Autochtones auront la priorité sur les termes de la Politique d'équité en matière d'emploi; l'embauche de Ténos autochtones sera donc prioritaire par rapport à l'embauche de personnes appartenant aux groupes définis dans la Politique d'équité en matière d'emploi).
 - a. Avez-vous des préoccupations au sujet de cette approche?
 - b. Si OUI, comment proposez-vous d'améliorer cette approche?
8. À quelle fréquence aimeriez-vous que les groupes prioritaires définis dans ces politiques soient réexaminés?
9. Existe-t-il d'autres considérations que nous devrions garder à l'esprit et qui ne sont pas abordées dans les questions ci-dessus?